

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

Délibérations	Délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire	Décision
Délibération Point 2.1	Mise à disposition gratuite des salles municipales	Approuvée à l'unanimité
Délibération Point 3.1	Restauration du principe de la redevance provisoire pour les chantiers	Approuvée à l'unanimité
Délibération Point 3.2	Affectations de dépenses	Approuvée à l'unanimité
Délibération Point 3.3	Création de trois terrains de tennis - convention de participation volontaire du Tennis Club	Approuvé à la majorité des voix exprimées et 1 abstention (Monsieur Luc FUCHS)
Délibération Point 3.4	Décision modificative	Approuvée à la majorité des voix exprimées et 2 abstentions (Madame Marina SANCHEZ ORTIZ et Monsieur Paul-Bernard MUNCH)
Délibération Point 3.5	Autorisations budgétaires 2026	Approuvée à l'unanimité
Délibération Point 3.6	Convention de partenariat – Collecte et valorisation des certificats d'économies d'énergies (C.E.E.)	Approuvée à l'unanimité
Délibération Point 3.7	Indemnisation de préjudice commercial – demandes de commerçants de la rue du Maréchal Foch	Approuvée à l'unanimité
Délibération Point 3.8	Secrétariat médical - Prise en charge financière par les communes du bassin du Sauruntz	Approuvée à l'unanimité
Délibération Point 4.1	Création d'emplois temporaires à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire	Approuvée à l'unanimité
Délibération Point 5.1	Implantation d'un pylône support d'antennes relais / droit de passage	Approuvée à l'unanimité
Délibération Point 5.2	Contrat de mixité sociale 2026-2028 entre la Ville de Sierentz, l'Etat et Saint-Louis Agglomération	Approuvée à l'unanimité
Délibération Point 5.3	Plan Local d'Urbanisme - approbation	Approuvée à la majorité des voix exprimées et 2 abstentions (Monsieur Luc FUCHS et Monsieur Nicolas ARBEIT)
Délibération Point 6.1	Rapports 2024 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif et d'élimination des déchets	En prend acte
Délibération Point 7.1	DIA	En prend acte
Délibération Point 7.1	Sinistre	En prend acte

Le Maire, Pascal TURRI
Sierentz le 16 décembre 2025
Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire, le 17 décembre 2025



Le secrétaire, Laurence MAIRE